

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2008

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. LEGRAND, Maire.

Étaient présents : MM. BOURDIER, LECARPENTIER, MOTELAY, MME MIETTE Adjoints ; MME LE MOIGNE. MM. PANEL, MOIREAU, LEMARCIS, JURADO, EUDIER, MME DESCHAMPS, M. EMO Conseillers

Absents ayant donné pouvoir : M. HERPIN, MME AUVRAY

A été nommé secrétaire : M. BOURDIER

## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal à raison de 14 voix pour et 1 voix contre approuve les différentes pièces du PLU dont certaines ont été modifiées à la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 15 octobre au 14 novembre 2007.

Le PLU sera exécutoire dès que les mesures de publicité seront accomplies (affichage en mairie et diffusion dans les annonces légales).

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Compte tenu de l'approbation du PLU, le droit de préemption urbain décidé le 28 novembre 1991 est modifié pour s'adapter aux nouvelles zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU. Ce droit sera exécutoire dès que les mesures de publicité seront accomplies (affichage en mairie et diffusion dans les annonces légales).

## CONVENTION AVEC LA D.D.E.

Pour l'instruction des permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la DDE qui reste le service instructeur de ces demandes.

## AFFILIATION A L'ASSEDIC

Le Conseil Municipal décide d'affilier le personnel non titulaire à l'ASSEDIC.

## CONVENTION AVEC L'A.D.A.S. 76 pour les prestations d'actions sociales en faveur du personnel communal.

Le Conseil Municipal décide de conclure une convention avec l'Association Départementale d'Action Sociale de la Seine Maritime pour respecter les termes de la loi du 19 février 2007 rendant obligatoire la mise en place de prestations à caractère social.

## SYNDICAT DU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) : COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU RAPPORT D'ACTIVITES.

Le Conseil Municipal prend acte de la réception de ces documents.

## AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES A L'ARTICLE 20415

Le Conseil Municipal décide d'amortir les dépenses sur 1 an.

## DEMANDE D'EXTENSION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil Municipal confirme la demande faite auprès de la CODAH pour desservir 2 propriétés rue St Michel.

## TRAVAUX RUE DE LA PLAINE ET CHEMIN DE BUGLISE : TRANSFORMATION DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE

Les travaux initialement prévus en tranche ferme et tranche conditionnelle vont se réaliser en une seule tranche compte tenu des accords passés pour l'acquisition de parties de talus.